AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C0807
FR0000054470-FS0319

1er juillet 2013

Déclarations de franchissements de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

UBISOFT ENTERTAINMENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1er juillet 2013, Norges Bank[1] (Bankplassen 2, P.O Box 1179 Sentrum, 0107 Oslo, Norvège), a déclaré avoir franchi :

- en baisse, le 27 juin 2013, par suite d'une diminution du nombre d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT détenues à titre de collatéral, le seuil de 5% du capital de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir 4 521 596 actions UBISOFT ENTERTAINMENT[2] représentant autant de droits de vote, soit 4,70% du capital et 4,05% des droits de vote de cette société[3] ;

- en hausse, le 28 juin 2013, d'une augmentation du nombre d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT détenues à titre de collatéral, le seuil de 5% du capital de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir 4 818 119 actions UBISOFT ENTERTAINMENT[4] représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et 4,32% des droits de vote de cette société[3].

[1] La Banque Centrale de Norvège.
[2] Dont 672 007 actions UBISOFT ENTERTAINMENT détenues à titre de collatéral.
[3] Sur la base d'un capital de 96 228 901 actions représentant 111 553 778 droits de vote.
[4] Dont 968 530 actions UBISOFT ENTERTAINMENT détenues à titre de collatéral.